

Approbation des MCCA des cursus paramédicaux et
du DFGSM2 de la Faculté de médecine de Rangueil

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 22 juin 2021

Délibération 2021/06/CFVU – 65

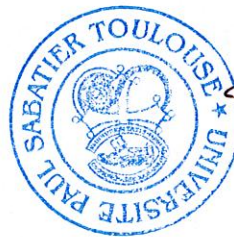
Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;


Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les MCCA des cursus paramédicaux (Orthophonie 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} année ; Audioprothèse 2^{ème} et 3^{ème} année ; Psychomotricité 2^{ème} et 3^{ème} année) et du DFGSM2 de la Faculté de médecine de Rangueil pour l'année universitaire 2021-2022.

Toulouse, le 23 juin 2021

Le Président




Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

UNIVERSITÉ TOULOUSE III - PAUL SABATIER

FACULTÉ DE MÉDECINE TOULOUSE-RANGUEIL

Scolarité des Cours Paramédicaux

133 route de Narbonne - 31062 TOULOUSE CEDEX

Téléphone : 05 62 88 90 72

**Organisation des Enseignements et
Modalités de Contrôle des Aptitudes
et des Connaissances sanctionnant
la 2^{ème} année du 1^{er} cycle des études

D'ORTHOPHONIE

pour l'année Universitaire

2021-2022**

- Vu le décret n° 2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste
- Vu l'avis du Conseil de faculté en sa séance du 16 juin 2021
- Vu la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire en sa séance du 22 juin 2021

A. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements de la deuxième année d'orthophonie sont organisés pour l'année universitaire 2021-2022, sous forme d'unités d'enseignement (UE) : UE pratiques et UE théoriques

Chaque UE est affectée d'un nombre de crédits, appelés ECTS (*European Credit Transfer System*) fonction de la charge de travail engendrée et de son importance dans le parcours. Une UE peut comprendre une ou plusieurs disciplines.

Les UE sont réparties sur deux semestres constituant la deuxième année, à raison de 30 crédits par semestre.

1. Les Unités d'Enseignements Théoriques

SEMESTRE 3

- UE 1.1.3** - Développement du langage et psycholinguistique
- UE1.1.4** - Connaissances fondamentales en sciences du langage appliquées à l'orthophonie
- U.E 1.2.3** - Psychologie cognitive et neuropsychologie
- U.E 2.5** - Gériatrie
- U.E 2.7** - Notions de pharmacologie
- U.E 7.1** - Bibliographie et documentation
- U.E 7.2** - Statistiques 1
- U.E 7.4** - Méthodologie d'analyse d'article
- UE 8.5** - Langues 2
- UE 9.2** - Intervention et promotion de la santé

SEMESTRE 4

- U.E 1.2.4** - Psychologie clinique, psychanalyse et psychopathologie
- U.E 2.3.2** - Audition : sémiologie et étiologie des pathologies de l'audition
- U.E 5.1.1** - Troubles du langage oral et de la communication
- U.E 5.2.1** - Apprentissage et développement du langage écrit, du graphisme et de l'écriture
- U.E 5.3.1** - Aspect développemental de la cognition mathématique
- U.E 5.4.1** - Données générales concernant l'oralité, les fonctions oro-myo-faciales et leurs troubles
- UE 9.3** - Ethique et déontologie

2. Les Unités d'Enseignements Pratiques

SEMESTRE 3

U.E 6.2 : Stage Découverte 2 : personnes âgées, petite enfance, structures d'accueil

SEMESTRE 4

U.E 6.3 : Stage découverte 3 : milieux d'exercice, en libéral et en structures de soins

B. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

1. LES EXAMENS

1) Modalités de contrôle

Les UE sont évaluées chaque semestre sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD.

Les épreuves écrites lors des examens terminaux sont anonymes.

2) Sessions d'examens

Tout étudiant a droit à deux sessions de contrôles par année d'étude. En cas d'échec à la première session, l'étudiant peut passer un nouvel examen en deuxième session (session de rattrapage).

3) Organisation des épreuves

Toutes les UE sont affectées du coefficient 1.

SEMESTRE 3												
UE		DISCIPLINE	SESSION 1				NOTE GLOBALE	SESSION 2				ECTS
			NATURE EPREUVE	TYPE EXERCICE	DUREE	NOTE		NATURE EPREUVE	TYPE EXERCICE	DUREE	NOTE	
1.1.3	Développement du langage et psycholinguistique	Psycholinguistique et Développement du langage	ET	1 à 4 QR	2h	/50	Écrit	1 à 4 QR	2h	/50	4	
1.1.4	Connaissances fondamentales en sciences du langage appliquées à l'orthophonie	Sciences du langage appliquées	ET	1 à 4 QR	1h30	/50	Écrit	1 à 4 QR	1h30	/50	4	
1.2.3	Psychologie cognitive et neuropsychologie	Neuropsychologie	ET	1 à 4 QR	1h	/50	Écrit	1 à 4 QR	1h	/50	4	
2.5	Gériatrie	Gériatrie	ET	1 à 3 QR	1h	/30	Écrit	1 à 3 QR	1h	/30	3	
2.7	Notions de pharmacologie	Pharmacologie	ET	1 QR	30 min	/10	Écrit 1	1 QR	30 min	/20	2	
				2 QROC	15 min	/10	Écrit 2	2 QROC	15 min			
6.2	Stage découverte 2 : personnes âgées, petite enfance, structures d'accueil	Stages découverte 2	CC	2 Retour de stages et quotas d'heures		/30	Oral	2 Retour de stages et quotas d'heures		/30	3	
7.1	Bibliographie et documentation	Bibliographie	CC	2 DST et recherches pratiques		/10	Écrit	DST avec documents autorisés	1h	/10	1	
7.2	Statistique 1	Statistiques 1	CC	DM ou DST		/20	Oral		20 min	/30	3	
7.4	Méthodologie d'analyse d'articles	Analyse d'article	CC	2 DM et DST		/10	Écrit	DM ou DST sur analyse d'article	20 min	/10	1	
8.5	Langues 2	Langue 2 (Anglais)	ET	1 Oral	10 min	/20	Écrit	DST Expression écrite	45 min	/20	2	
9.2	Intervention et promotion de la santé	Promotion de la santé	CC	2 DM et oral		/30	Écrit	DM		/30	3	

TOTAL : 30 ECTS

SEMESTRE 4

UE	DISCIPLINE	SESSION 1				NOTE GLOBALE	SESSION 2				ECTS
		NATURE EPREUVE	TYPE EXERCICE	DUREE	NOTE		NATURE EPREUVE	TYPE EXERCICE	DUREE	NOTE	
1.2.4	Psychologie clinique, psychanalyse et psychopathologie	CC1	2 à 3 DM ou DST		/30	/50	Oral		10 à 20 min	/50	4
		CC2	2 Exposé et exercices pratiques		/20						
2.3.2	Audition : sémiologie et étiologie des pathologies de l'audition néonatale et acquise	ET	3 à 8 QR et/ou 5 à 10 QCM et/ou 5 à 10 QROC	1h30	/40	/40	Écrit	3 à 8 QR et/ou 5 à 10 QCM et/ou 5 à 10 QROC	1h30	/40	4
5.1.1	Troubles du langage oral et de la communication	CC	2 à 3 DM et/ou DST		/40	/40	Écrit	2 à 6 QR	2h	/40	4
5.2.1	Apprentissage et développement du langage écrit, du graphisme et de l'écriture	CC	2 à 3 DM ou DST	1h	/40	/40	Écrit	1 à 4 QR	1h	/40	4
5.3.1	Aspect développemental de la cognition mathématique	ET	2 à 15 QR et/ou QDC	2h	/40	/40	Écrit	2 à 15 QR et/ou QDC	2h	/40	4
5.4.1	Données générales concernant l'oralité, les fonctions oro-myo-faciales	ET	1 à 4 QR	1h	/30	/40	Écrit	1 à 4 QR	1h	/30	4
		CC	2 DM ou DST ou oral		/10		Oral		20 min	/10	
6.3	Stage découverte 3 : milieu d'exercice, en libéral et en structures de soins	CC	Retour de stage et quotas d'heures	10 min	/60	/60	Oral	2 Retour de stage et quotas d'heures	10 min	/60	3
9.3	Ethique et déontologie	ET	3 à 5 QROC	30 min	/20	/30	Écrit	3 à 5 QROC	30 min	/20	3
		CC	DM ou DST et exposé oral		/10		Oral	Exposé	15 min	/10	

TOTAL : 30 ECTS

2. Absences

- Contrôle terminal

L'absence à un examen de contrôle terminal **quelle qu'en soit la raison** entraîne une note de 0.

- Stages

La présence aux stages est obligatoire.

Leur validation est prononcée selon les modalités du décret du 30 août 2013 (article 23). « La validation des stages est prononcée, au vu du carnet de stage, complété par le maître de stage et du rapport de stage, par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie ou son représentant. L'absence de validation d'un ou de plusieurs stages au titre d'une année donnée entraîne le redoublement de l'étudiant. »

- Contrôle continu

Toute absence à un contrôle continu ou épreuve pratique, entraîne la note 0 à l'épreuve correspondante. La présence aux travaux dirigés (TD) est obligatoire.

- TD

Un maximum de **15 absences justifiées** pour l'ensemble des TD des semestres 1 et 2 pourra être toléré.

En cas d'absence, l'enseignant peut demander à l'étudiant un travail personnel qui lui permettra de vérifier si les connaissances ont été acquises.

C. ADMISSION À L'ISSUE DES SESSIONS DE JURY

1) Admission en 3^{ème} année du premier cycle des études d'orthophonie

- 1^{ère} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{ers} et 2^{èmes} semestres, les étudiants doivent :

- Etre admis à chaque UE *
- Ne pas avoir de note éliminatoire aux disciplines de chaque UE (note strictement inférieure à **6/20**)
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut zéro
- Avoir validé les stages

Conditions d'application de la compensation semestrielle :

La compensation au semestre permet la validation d'un semestre alors que toutes les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement.

Elle est possible sous conditions :

- La moyenne générale du semestre doit être supérieure ou égale à 10/20
- La moyenne obtenue dans les UE concernées doit être supérieure ou égale à 8/20

Les UE stage ne rentrent pas dans la compensation

- 2^{ème} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Les étudiants qui ont obtenu, dans une des UE une note globale inférieure à la moyenne (non compensée par la moyenne générale semestrielle) ou une note éliminatoire (dans une ou plusieurs disciplines de ces UE) doivent obligatoirement se présenter à la 2^{ème} session.

Les candidats conservent le bénéfice des UE pour lesquelles ils ont été admis.

Toute absence à une épreuve vaut 0.

Les règles de compensation sont identiques à la 1^{ère} session.

Si une UE n'est pas acquise à l'issue de la deuxième session, aucune note de cette UE ne peut être conservée et prise en compte l'année suivante.

2. Conditions de redoublement

L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2^{ème} session d'examen redouble. Il conserve le bénéfice des unités d'enseignement acquises
Concernant les stages, l'étudiant conserve le nombre d'heures effectuées et validées.

D. ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre des études, l'étudiant doit prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (PHE) qui l'accompagnera dans les démarches, de préférence au moment de l'inscription.

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre des examens, l'étudiant doit prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (phe.contact@univ-tlse3.fr), **au minimum un mois avant le début des examens du 1^{er} semestre**, (exception faite pour les étudiants en situation de handicap temporaire ou de survenue récente).

Toulouse, le

Le Président de l'Université

Jean Marc BROTO

UNIVERSITÉ TOULOUSE III - PAUL SABATIER

FACULTÉ DE MÉDECINE TOULOUSE-RANGUEIL

Scolarité des Cours Paramédicaux
133 route de Narbonne - 31062 TOULOUSE CEDEX
Téléphone : 05 62 88 90 72

**Organisation des Enseignements et
Modalités de Contrôle des Aptitudes
et des Connaissances sanctionnant
la 3^{ème} année du 1^{er} cycle des études
D'ORTHOPHONIE
pour l'année Universitaire
2021-2022**

- Vu le décret n° 2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste
- Vu l'avis du Conseil de faculté en sa séance du 16 juin 2021
- Vu la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire en sa séance du 22 juin 2021

A. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements de la troisième année d'orthophonie sont organisés pour l'année universitaire 2021-2022, sous forme d'unités d'enseignement (UE) réparties sur 2 semestres : UE pratiques et UE théoriques

Chaque UE est affectée d'un nombre de crédits, appelés ECTS (*European Credit Transfer System*) fonction de la charge de travail engendrée et de son importance dans le parcours.

Une UE peut comprendre une ou plusieurs disciplines.

Les UE sont réparties sur deux semestres constituant la troisième année, à raison de 30 crédits par semestre.

1. Les Unités d'Enseignements Théoriques

SEMESTRE 5

U.E 1.3.2 - Apprentissages et didactique

U.E 2.3.4 - Sémiologie et étiologie des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation

U.E 2.6 - Psychiatrie de l'adulte et de l'enfant

U.E 4.2 - Bilan et évaluation en orthophonie

U.E 5.2.2 - Troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme

U.E 5.3.2 - Troubles de la cognition mathématique

U.E 7.1 - Bibliographie et documentation

U.E 7.4 - Méthodologie d'analyse d'articles

SEMESTRE 6

U.E 4.3 - Démarche clinique et intervention orthophonique

U.E 5.1.2 - Bilan et évaluation du langage oral et de la communication

U.E 5.4.2 - Bilan et évaluation des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales

U.E 5.5.1 - Bilan et évaluation en orthophonie dans le cadre des troubles de l'audition

U.E 5.6.1 - Bilan et évaluation des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation

U.E 5.7.1 - Aphasiologie, bilan et évaluation en aphasiologie

U.E 5.8.1 - Connaissances théoriques, cliniques et répercussions du handicap sur la communication et le langage

UE 8.6 - Langues 3

2. Les Unités d'Enseignements Pratiques

SEMESTRE 5

U.E 6.4 : Stage d'observation auprès d'orthophonistes

SEMESTRE 6

U.E 6.5 : Stage clinique 1

B. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

1. LES EXAMENS

1) Modalités de contrôle

Les UE sont évaluées chaque semestre sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD.

Les épreuves écrites lors des examens terminaux sont anonymes.

2) Sessions d'examens

Tout étudiant a droit à deux sessions de contrôles par année d'étude. En cas d'échec à la première session, l'étudiant peut passer un nouvel examen en deuxième session (session de rattrapage).

3) Organisation des épreuves

Toutes les UE sont affectées du coefficient

SEMESTRE 5												
UE	DISCIPLINE	SESSION 1				NOTE GLOBALE	SESSION 2				ECTS	
		NATURE EPREUVE	TYPE EXERCICE	DUREE	NOTE		NATURE EPREUVE	TYPE EXERCICE	DUREE	NOTE		
1.3.2	Apprentissages et didactique	Pédagogie et ETP	CC	2 DM et/ou DST et/ou mise en situation		/30			1 à 2 DM et/ou DST		/30	3
2.3.4	Sémiologie et étiologie des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	Phonation 1	ET1	1 à 2 QR1	45 min	/20			1 à 2 QR1	45 min	/20	4
		Déglutition Articulation 1	ET2	1 à 2 QR2	45 min	/20			1 à 2 QR2	45 min	/20	
2.6	Psychiatrie Adulte et Enfant	Psychiatrie adulte	ET1	1 à 3 QR et/ou 3 à 20 QCM	1h	/30			1 à 3 QR et/ou 3 à 20 QCM	1h	/30	3
		Psychiatrie Enfant	ET2	1 à 3 QR et/ou 15 à 40 QCM	1h	/30			1 à 3 QR	1h	/30	
4.2	Bilan et évaluation en orthophonie	Bilan orthophonique	CC	2 à 3 DM et/ou DST et oral		/25			1 à 2 Analyse de batteries de bilan	20 min	/25	4
		Démarche d'analyse	ET	1 à 3 QR & 5 à 8 QROC	1h	/25			1 à 3 QR et 5 à 8 QROC	1h	/25	
5.2.2	Troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	Langage écrit	CC	DM et/ou DST		/40			1 à 4 QR	1h	/40	3
5.3.2	Troubles de la cognition mathématique	Cognition Mathématique	ET	4-à-3 1 à 20 QR et/ou QDC	1h30	/40			1 à 20 QR et/ou QDC	90 min	/40	4
6.4	Stage d'observation auprès d'orthophonistes	Stages d'observation	CC	2 Oraux, retour de stage et quotas d'heures	10 à 20 min	/60			1 Retour de stage et quotas d'heures	10 à 20 min	/60	6
7.1	Bibliographie et documentation	Bibliographie et documentation	CC	2 Recherche documents, DST		/10			1 Recherche documents, DST	10 à 20 min	/10	1
		Méthodologie	CC1	2 DM et/ou DST		/10			1 DM		/10	
7.4	Méthodologie d'analyse d'articles	Analyse d'article	CC2	2 DM et/ou DST		/10			1 DM		/10	2

TOTAL : 30 ECTS

SEMESTRE 6

UE	DISCIPLINE	SESSION 1				NOTE GLOBALE	SESSION 2				ECTS
		NATURE EPREUVE	TYPE EXERCICE	DUREE	NOTE		NATURE EPREUVE	TYPE EXERCICE	DUREE	NOTE	
4.3	Démarche clinique et intervention orthophonique	CC	2 à 3 DM et/ou DST		/40	Écrit	1 DM		/40	3	
5.1.2	Bilan et évaluation du langage oral et de la communication	CC	2 à 3 DM et/ou DST		/40	Écrit	3 à 6 QR	1h30	/40	3	
5.4.2	Bilan et évaluation des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales	CC1	2 à 4 DM et/ou DST	/15	/30	Écrit	2 à 4 DM et/ou DST	1h	/15	3	
		ET2	1 à 4 QR	/15		Écrit	1 à 4 QR	1h	/15		
5.5.1	Bilan et évaluation dans le cadre des troubles de l'audition	ET	3 à 8 QR	1h30	/50	Écrit	3 à 8 QR	1h30	/50	4	
5.6.1	Bilan et évaluation des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	ET1	1 à 4 QR1	1h	/15	Écrit	1 à 4 QR1	1h	/15	3	
		ET2	1 à 4 QR2	1h	/25	Écrit	1 à 4 QR2	1h	/25		
5.7.1	Aphasiologie, bilan et évaluation en aphasiologie	ET	3 à 12 QCM et/ou 2 à 5 QR	1h	/60	Écrit	3 à 12 QCM et/ou 2 à 5 QR	1h	/60	4	
5.8.1	Connaissances théoriques et cliniques et répercussions du handicap sur le langage et la communication	ET	1 à 3 QR	1h	/20	Écrit	1 à 3 QR	1h	/20	2	
6.5	Stage clinique 2	CC	2 Oraux, retour de stage et quotas d'heures	10 à 20 min	/60	Oral	Retour de stage et quotas d'heures	10 à 20 min	/60	6	
8.6	Langues 3	ET	1 Abstract	2h	/20	Écrit	1 DST (Abstract)	1h30	/20	2	

TOTAL : 30 ECTS

2. Absences

- Contrôle terminal

L'absence à un examen de contrôle terminal **quelle qu'en soit la raison** entraîne une note de 0.

- Stages

La présence aux stages est obligatoire.

Leur validation est prononcée selon les modalités du décret du 30 août 2013 (article 23). « La validation des stages est prononcée, au vu du carnet de stage, complété par le maître de stage et du rapport de stage, par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie ou son représentant. L'absence de validation d'un ou de plusieurs stages au titre d'une année donnée entraîne le redoublement de l'étudiant. »

- Contrôle continu

Toute absence à un contrôle continu ou épreuve pratique, entraîne la note 0 à l'épreuve correspondante.

- TD

La présence aux travaux dirigés (TD) est obligatoire.

Un maximum de **15 absences justifiées** pour l'ensemble des TD des semestres 1 et 2 pourra être toléré.

En cas d'absence, l'enseignant peut demander à l'étudiant un travail personnel qui lui permettra de vérifier si les connaissances ont été acquises. Pour les TD listés ce travail sera exigé.

C. ADMISSION À L'ISSUE DES SESSIONS DE JURY

1) Admission en 1^{ère} année du deuxième cycle des études d'orthophonie

- 1^{ère} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{ers} et 2^{èmes} semestres, les étudiants doivent :

- Etre admis à chaque UE*
- Ne pas avoir de note éliminatoire aux disciplines de chaque UE (note strictement inférieure à **6/20**)
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut zéro
- Avoir validé les stages

Conditions d'application de la compensation semestrielle :

La compensation au semestre permet la validation d'un semestre alors que toutes les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement.

Elle est possible sous conditions :

- La moyenne générale du semestre doit être supérieure ou égale à 10/20
- La moyenne obtenue dans les UE concernées doit être supérieure ou égale à 8/20

Les UE stage ne rentrent pas dans la compensation

- 2ème SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Les étudiants qui ont obtenu, dans une des UE une note globale inférieure à la moyenne (non compensée par la moyenne générale semestrielle) ou une note éliminatoire (dans une ou plusieurs disciplines de ces UE) doivent obligatoirement se présenter à la 2ème session.

Les candidats conservent le bénéfice des UE pour lesquelles ils ont été admis.

Toute absence à une épreuve vaut 0.

Les modalités de la 2^{ème} session sont indiquées dans le tableau ci-dessus.

Les règles de compensation sont identiques à la 1^{ère} session.

Si une UE n'est pas acquise à l'issue de la deuxième session, aucune note de cette UE ne peut être conservée et prise en compte l'année suivante.

2) Conditions de redoublement

L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2^{ème} session d'examen redouble. Il conserve le bénéfice des unités d'enseignement acquises.

Concernant les stages, l'étudiant conserve le nombre d'heures effectuées et validées.

D. ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre des études, l'étudiant doit prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (PHE) qui l'accompagnera dans les démarches, de préférence au moment de l'inscription.

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre des examens, l'étudiant doit prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (phe.contact@univ-tlse3.fr), **au minimum un mois avant le début des examens du 1^{er} semestre**, (exception faite pour les étudiants en situation de handicap temporaire ou de survenue récente).

Toulouse, le

Le Président de l'Université

Jean Marc BROTO

UNIVERSITÉ TOULOUSE III - PAUL SABATIER

FACULTÉ DE MÉDECINE TOULOUSE-RANGUEIL

Scolarité des Cours Paramédicaux
133 route de Narbonne - 31062 TOULOUSE CEDEX
Téléphone : 05 62 88 90 72

**Organisation des Enseignements et
Modalités de Contrôle des Aptitudes
et des Connaissances sanctionnant
la 1^{ère} année du 2^{ème} cycle des études
D'ORTHOPHONIE
pour l'année Universitaire
2021-2022**

- Vu le décret n° 2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste
- Vu l'avis du Conseil de faculté en sa séance du 16 juin 2021
- Vu la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire en sa séance du 22 juin 2021

A. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements sont organisés pour l'année universitaire 2021-2022, sous forme d'unités d'enseignement (UE) : UE pratiques, UE théoriques et UE optionnels
Chaque UE est affectée d'un nombre de crédits, appelés ECTS (*European Credit Transfer System*) fonction de la charge de travail engendrée et de son importance dans le parcours.
Une UE peut comprendre une ou plusieurs disciplines.
Les UE sont réparties sur deux semestres, à raison de 30 crédits par semestre.

1. Les Unités d'Enseignements Théoriques

SEMESTRE 7

- UE 5.1.3** - Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication
- UE 5.2.3** - Bilan et évaluation du langage écrit, de l'écriture et du graphisme
- UE 5.3.3** - Bilan et évaluation de la cognition mathématique
- UE 5.4.3** - Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales
- UE 5.6.2** - Intervention orthophonique dans le cadre des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation
- UE 5.7.2** - Intervention orthophonique en aphasiologie
- UE 5.7.5** - Troubles cognitivo-linguistiques acquis, bilan et évaluation des troubles cognitivo-linguistiques acquis
- UE 5.7.7** - Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des troubles développementaux

SEMESTRE 8

- UE 5.1.4** - Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication nécessitant le recours à des aides spécifiques
- UE 5.2.4** - Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme
- UE 5.5.2** - Intervention orthophonique auprès de l'enfant sourd
- UE 5.6.3** - Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre du bégaiement et des autres troubles de la fluence
- UE 5.7.3** - Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des pathologies neurodégénératives
- UE 5.7.6** - Intervention orthophonique dans le cadre des troubles cognitivo-linguistiques acquis
- UE 5.7.8** - Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des dysarthries neurologiques
- UE 7.5** - Mémoire

2. Les Unités d'Enseignements Pratiques

SEMESTRE 7

- UE 6.6** - Stage clinique 2
- UE 6.9** - Stage de sensibilisation à la recherche

SEMESTRE 8

- UE 6.7** - Stage clinique

3. Les Unités d'Enseignements Optionnels

SEMESTRE 7

UE 12 - Optionnels

SEMESTRE 8

UE 12 - Optionnels

4. Modalités de validation des UE optionnels – UE 12

12 ECTS à obtenir au total et à répartir sur les 4 semestres S7, S8, S9, S10

Un minimum de 2 ECTS doit être obtenu au cours du M1.

Un étudiant qui aurait validé plus de 2 ECTS sur l'UE 12 au cours du M1 peut faire valoir les ECTS validés en plus pour son M2.

Ces UE optionnelles sont capitalisables, validées individuellement selon leur modalité spécifique

(propre à la source de l'UE) mais **ne peuvent compenser les UE Majeurantes Obligatoires.**

5 ECTS maximum au total seront validés pour le suivi des MOOC

3 ECTS maximum par année pour l'activité physique et sportive

3 ECTS maximum par année pour l'activité artistique

Les attestations de présence doivent bien spécifier le nom de l'étudiant et le nombre d'heures réalisées.

B. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

1. LES EXAMENS

1) Modalités de contrôle

Les UE sont évaluées chaque semestre sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD.

Les épreuves écrites lors des examens terminaux sont anonymes.

2) Sessions d'examens

Tout étudiant a droit à deux sessions de contrôles par année d'étude. En cas d'échec, à la première session, l'étudiant peut passer un nouvel examen en deuxième session (session de rattrapage).

3) Organisation des épreuves

SEMESTRE 7												
UE	DISCIPLINE	SESSION 1					NOTE GLOBALE	SESSION 2				ECTS
		NATURE EPREUVE	TYPE EXERCICE	DUREE	NOTE	NATURE EPREUVE		TYPE EXERCICE	DUREE	NOTE		
5.1.3	Intervention dans le cadre des troubles du langage oral	PEC Langage oral	CC	2 DM et Questions orales		/40	/40	Écrit	1 à 4 QR	45 min	/20	3
5.2.3	Bilan et évaluation du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	Bilan Langage écrit	CC	2 DM ou DST		/30	/30	Écrit	1 DM		/30	3
5.3.3	Bilan et évaluation de la cognition mathématique	Cognition mathématique 3	CC	2 Questions orales et DM		/25	/25	Écrit	1 DM		/25	3
5.4.3	Intervention dans le cadre des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales	Oralité	CC1	2 DM et/ou DST		/10	/20	Écrit	1 DM		/10	3
		Paralysie faciale	CC2	2 DM et/ou exposé et/ou DST		/10		Écrit	1 DM			/10
5.6.2	Intervention dans le cadre des pathologies de la phonation, de la déglutition	Voix fonctionnelle	ET1	1 à 4 QR1	45 min	/10	/20	Écrit 1	1 à 4 QR1	45 min	/10	2
		Voix cancérologie	ET2	1 à 4 QR2	45 min	/10		Écrit 2	1 à 4 QR2	45 min		/10
5.7.2	Intervention orthophonique en Aphasologie	Aphasie 2	CC	2 à 4 DM et/ou exposé et/ou DST		/30	/30	Écrit	1 DM		/30	3
5.7.5	Troubles cognitivo-linguistiques acquis : bilan et évaluation	Troubles cognitivo-linguistiques acquis	CC	2 DM et exposé		/30	/30	Écrit	DM		/30	2
5.7.7	Bilan, évaluation et intervention dans les troubles développementaux	Paralysie cérébrale	ET	2 à 3 QR	1h30	/40	ADM/AJ	Écrit	2 à 3 QR	1h30	/40	4
		Autres troubles Développementaux	Présentiel	P		ADM/AJ		Écrit	DM			ADM/AJ
6.6	Stage clinique 2	Stage clinique 2	CC	2 Oraux, retour de stage et quotas d'heures	10 à 20 min	/60	/60	Oral	1 Retour de stage et quotas d'heures	10 à 20 min	/60	3
6.9	Stage de sensibilisation à la recherche	Stage Recherche	CC	2 Poster et exposé oral		/60	/60	Oral	Poster et exposé		/60	3
12	UE optionnels obligatoires	Liste en annexe	CC	Présentiel/ exposé écrit/ validation autre		ADM/AJ	ADM/AJ	Oral	Présentiel/ exposé écrit/ validation autre		ADM/AJ	1

TOTAL : 30 ECTS

SEMESTRE 8

UE	DISCIPLINE	SESSION 1				NOTE GLOBALE	SESSION 2				ECTS
		NATURE EPREUVE	TYPE EXERCICE	DUREE	NOTE		NATURE EPREUVE	TYPE EXERCICE	DUREE	NOTE	
5.1.4	Intervention dans le cadre des troubles du langage oral	Langage Oral : intervention	ET	1 à 3 QR et/ou 2 à 15 QDC	1h30	/40	1 à 3 QR et/ou 2 à 15 QDC	1h30	/40	3	
5.2.4	Intervention dans le cadre des troubles du langage écrit	Langage écrit : Intervention	CC	2 DM et DST		/40	1 DM ou DST		/40	3	
5.5.2	Intervention auprès de l'enfant sourd	Surdit� infant	ET	3 � 8 QR	1h30	/40	3 � 8 QR	1h30	/40	3	
5.6.3	Bilan, �valuation et intervention dans le cadre du b�gatement	Dysfluences	ET	5 � 12 QDC	1h30	/30	5 � 12 QDC	1h30	/30	2	
5.7.3	Bilan, �valuation et intervention dans les pathologies neurod�g�n�ratives	Neurod�g�n�ratif	CC	2 DM et Expos�		/40	1 DM		/40	3	
5.7.6	Intervention dans le cadre des troubles cognitivo-linguistiques acquis	Troubles cognitifs	CC1	2 DM et expos� oral		/15	1 DM		/15	2	
		Traumatismes Cranien	CC2	2 � 3 DM et/ou expos� oral et/ou DST		/30	1 DM		/15		
5.7.8	Bilan, �valuation et intervention dans les dysarthries neurologiques	Dysarthrie et communication alternative	ET	2 � 15 QROC	30 min	/20	2 � 15 QROC	30 min	/20	2	
6.7	Stage clinique 3	Stage clinique 3	CC	2 Oraux, retour de stage et quotas d'heures	10 � 20 min	/60	1 Retour de stage et quotas d'heures	10 � 20 min	/60	6	
7.5	M�moire	M�moire	CC	Pr�sentiel		ADM/AJ	Pr�sentation du sujet ¹		ADM/AJ	5	
12	UE optionnels obligatoires	Liste en annexe	CC	Pr�sentiel/ expos� �crit/ validation autre		ADM/AJ	Pr�sentiel/ expos� �crit/ validation autre		ADM/AJ	1	

TOTAL : 30 ECTS

2. Absences

- Contrôle continu

La présence aux travaux dirigés (TD) est obligatoire.

Toute absence à un contrôle continu, entraîne la note 0 à l'épreuve correspondante.

- TD

Un maximum de **15 journées d'absences justifiées** pour l'ensemble des TD des semestres 1 et 2 pourra être toléré : c'est-à-dire que s'il y a plusieurs TD dans la même journée, une seule absence sera comptabilisée quel que soit le nombre de TD différents programmés dans cette journée.

En cas d'absence, l'enseignant peut demander à l'étudiant un travail personnel qui lui permettra de vérifier si les connaissances ont été acquises. Il pourra, le cas échéant, alors invalider l'absence.

- Contrôle terminal

L'absence à un examen de contrôle terminal **quelle qu'en soit la raison** entraîne une note de 0.

- Stages

La présence aux stages est obligatoire

Leur validation est prononcée selon les modalités du décret du 30 août 2013 (article 23). « La validation des stages est prononcée, au vu du carnet de stage, complété par le maître de stage et du rapport de stage, par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie ou son représentant. L'absence de validation d'un ou de plusieurs stages au titre d'une année donnée entraîne le redoublement de l'étudiant. » Les modalités de contrôle de connaissances de la 2^{ème} session seront identiques à celles définies pour la 1^{ère} session.

C. ADMISSION À L'ISSUE DES SESSIONS DE JURY

1) Admission en 2^{ème} année du 2^{ème} cycle des études d'orthophonie

- 1^{ère} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{ers} et 2^{èmes} semestres, les candidats doivent :

- Etre admis à chaque UE*
- Ne pas avoir de note éliminatoire aux disciplines de chaque UE (note strictement inférieure à **6/20**)
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut zéro
- Avoir validé les stages

Conditions d'application de la compensation semestrielle :

La compensation au semestre permet la validation d'un semestre alors que toutes les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement.

Elle est possible sous conditions :

- La moyenne générale du semestre doit être supérieure ou égale à 10/20
- La moyenne obtenue dans les UE concernées doit être supérieure ou égale à 8/20

Les UE stage ne rentrent pas dans la compensation

- 2^{ème} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Les étudiants qui ont obtenu, dans une des UE une note globale inférieure à la moyenne (non compensée par la moyenne générale semestrielle) ou une note éliminatoire (dans une ou plusieurs disciplines de ces UE) doivent obligatoirement se présenter à la 2^{ème} session.

Les candidats conservent le bénéfice des UE pour lesquelles ils ont été admis.

Toute absence à une épreuve vaut 0.

Les modalités de la 2^{ème} session sont indiquées dans le tableau ci-dessus.

Les règles de compensation sont identiques à la 1^{ère} session.

Si une UE n'est pas acquise à l'issue de la deuxième session, aucune note de cette UE ne peut être conservée et prise en compte l'année suivante.

2) Conditions de redoublement

L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2^{ème} session d'examen redouble. Il conserve le bénéfice des unités d'enseignement acquises.

Concernant les stages, l'étudiant conserve le nombre d'heures effectuées et validées.

Selon l'article 14 du décret n° 2013-798 du 30 août 2013 : « Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de trois inscriptions au cours du deuxième cycle des études en orthophonie.

Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de deux inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie ».

D. ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre des études, l'étudiant doit prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (PHE) qui l'accompagnera dans les démarches, de préférence au moment de l'inscription.

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre des examens, l'étudiant doit prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (phe.contact@univ-tlse3.fr), **au minimum un mois avant le début des examens du 1^{er} semestre**, (exception faite pour les étudiants en situation de handicap temporaire ou de survenue récente).

Toulouse, le

Le Président de l'Université

Jean Marc BROTO

Annexe 1

Unités d'enseignement optionnel

UE OPTIONNELLES ORTHOPHONIE			
MOOC	Liste proposée chaque année – travail régulier en ligne	Attestation de suivi avec succès	1 ECTS pour 10h
PARTICIPATION à des DU	Liste proposée chaque année	Validation sur présentiel	1 ECTS par journée de formation
CONGRES, CYCLES de CONFERENCES, FORMATIONS...	Sur demande avant participation avec présentation du programme	Validation sur attestation de présence délivrée par l'organisme de formation	1 ECTS pour 10h
ACTIVITE PHYSIQUE et SPORTIVE organisée à l'UPS	Présentiel	Validation sur présentiel (24 h minimum) et/ou évaluation selon le responsable de l'activité	2 à 3 ECTS
ACTIVITE ARTISTIQUE organisé par l'UPS	Présentiel	Validation sur présentiel (24 h minimum) et/ou évaluation selon le responsable de l'activité	2 à 3 ECTS
UE mutualisés avec Sciences du Langage à UT2J	Liste proposée chaque année - présentiel	Validation par évaluation du responsable de l'enseignement	3 ECTS
UE optionnelles du DFGSM2	Liste proposée chaque année - présentiel	Validation par évaluation du responsable de l'enseignement	2 ECTS
UE de MASTER Parcours CORPS DE SANTE (Responsable Pr I. BERRY)	<p>Accessibles en UE optionnelles uniquement à partir d'un projet global de validation d'un M1 en vue d'accéder à un M2</p> <p>Les étudiants doivent être conscients de la difficulté de cet enseignement et du risque encouru d'échec – ils doivent s'acquitter de frais d'inscription supplémentaires.</p> <p>Un parcours dérogatoire en M1 pour les étudiants de corps de santé permet de valider 34 ECTS pour le diplôme d'orthophoniste.</p> <p>Le complément de 26 ECTS s'effectue sous forme d'UE associées à un stage</p> <p>La durée de l'enseignement (cours –TD-TP) est fonction de l'UE choisie dans les 30 UE théoriques situées dans les mentions : Biologie/Santé – Santé Publique - Biochimie/Biotechnologie-</p>	<p>Pour valider l'ensemble du M1 à l'issue de l'obtention du CCO :</p> <p>Validation de 3 UE de 6 ECTS selon les modalités spécifiques à chaque UE</p> <p>Réalisation d'un stage dans un laboratoire de recherche labélisé dans le cadre du parcours recherche de la formation d'orthophoniste</p> <p>Rédaction et présentation orale d'un rapport de stage</p>	Nombre ECTS acquis en fonction des UE validées
ENGAGEMENT ASSOCIATIF ETUDIANT	<p>Cette UE nécessite un engagement associatif ou citoyen dans le cadre ou non de l'université.</p> <p>Cet engagement fait l'objet d'une procédure contractuelle en vue d'un éventuel aménagement d'études.</p> <p>La demande doit être faite dans le mois qui suit la rentrée (lettre motivée, relevé prévisionnel des activités envisagées,...).</p> <p>Les mêmes activités ne donnent lieu qu'à UNE seule validation au cours du cursus de formation (1^{er} et 2nd cycle)</p>	<p>Validation sur présentation d'un dossier de synthèse de 5 pages présentant un bilan d'engagement avec description de l'association, des activités réalisées et de l'implication de l'étudiant (projets menés avec apport personnel de l'étudiant et bénéfice retiré par celui-ci noté sur 20.</p> <p>UE validée si note $\geq 10/20$</p>	2 à 5 ECTS

UNIVERSITÉ TOULOUSE III - PAUL SABATIER

FACULTÉ DE MÉDECINE TOULOUSE-RANGUEIL

Scolarité des Cours Paramédicaux
133 route de Narbonne - 31062 TOULOUSE CEDEX
Téléphone : 05 62 88 90 72

**Organisation des Enseignements et
Modalités de Contrôle des Aptitudes
et des Connaissances sanctionnant
la 2^{ème} année du 2^{ème} cycle des études
D'ORTHOPHONIE
pour l'année Universitaire
2021-2022**

- Vu le décret n° 2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste
- Vu l'avis du Conseil de faculté en sa séance du 16 juin 2021
- Vu la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire en sa séance du 22 juin 2021

A. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements sont organisés pour l'année universitaire 2021-2022, sous forme d'unités d'enseignement (UE) : UE pratiques, UE théoriques et UE optionnelles et d'une UE mémoire. Chaque UE est affectée d'un nombre de crédits, appelés ECTS (*European Credit Transfer System*)

fonction de la charge de travail engendrée et de son importance dans le parcours.

Une UE peut comprendre une ou plusieurs disciplines.

Les UE sont réparties sur deux semestres, à raison de 30 crédits par semestre.

1. Les Unités d'Enseignements Théoriques

SEMESTRE 9

- UE 4.4 - Éducation thérapeutique / orthophonie
- UE 5.3.4 - Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de la cognition mathématique
- UE 5.7.4 - Bilan, évaluation et intervention dans le cadre des syndromes démentiels
- UE 5.8.2 - Interventions spécifiques en orthophonie dans le cadre du handicap
- UE 7.3 - Statistiques 2
- UE 8.1 - Infectiologie et hygiène
- UE 8.3 - Communication avec le patient, l'entourage et...
- UE 11 - Séminaires professionnels

SEMESTRE 10

- UE 5.5.3 - Intervention orthophonique auprès des personnes présentant des surdités acquises
- UE 4.5 - La relation thérapeutique
- UE 10 - Evaluation des pratiques professionnelles
- UE 11 - Séminaires professionnels
- UE 8.2 - **Formation aux gestes et aux soins d'urgence**

2. Les Unités d'Enseignements Pratiques

SEMESTRE 9

- UE 6.8 - Stage clinique 4

SEMESTRE 10

- UE 6.8 - Stage clinique 4

3. Les Unités d'Enseignements Optionnels

SEMESTRE 9

- UE 12 - Optionnels

SEMESTRE 10

- UE 12 - Optionnels

4. Mémoire

SEMESTRE 9

- UE 7.5 - Préparation au Mémoire

SEMESTRE 10

- Soutenance du Mémoire

5. Modalités de validation des UE optionnelles – UE 12

12 ECTS à obtenir au total et à répartir sur les 4 semestres S7, S8, S9, S10.

Un minimum de 2 ECTS doit être obtenu au cours du M1.

Un étudiant qui aurait validé plus de 2 ECTS sur l'UE 12 au cours du M1 peut faire valoir les ECTS validés en plus pour son M2.

Ces UE optionnelles sont capitalisables, validées individuellement selon leur modalité spécifique (propre à la source de l'UE) mais **ne peuvent compenser les UE Masteurisantes Obligatoires.**

5 ECTS maximum au total seront validés pour le suivi des MOOC

3 ECTS maximum par année pour l'activité physique et sportive

3 ECTS maximum par année pour l'activité artistique

B. MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

1. LES EXAMENS

1) Modalités de contrôle

Les UE sont évaluées chaque semestre sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD.

Les épreuves écrites lors des examens terminaux sont anonymes.

2) Sessions d'examens

Tout étudiant a droit à deux sessions de contrôles par année d'étude. En cas d'échec à la première session, l'étudiant peut passer un nouvel examen en deuxième session (session de rattrapage).

3) Organisation des épreuves

SEMESTRE 9												
UE		DISCIPLINE	SESSION 1				NOTE GLOBALE	SESSION 2				ECTS
			NATURE EPREUVE	TYPE EXERCICE	DUREE	NOTE		NATURE EPREUVE	TYPE EXERCICE	DUREE	NOTE	
4.4	Education thérapeutique du patient	Education thérapeutique	CC	2 DM et présentation orale		/20	/20	Écrit	1 DM		/20	2
5.3.4	Intervention dans les troubles de la cognition mathématique	Cognition mathématique 4	CC	2 à 4 Oraux et DM		/20	/20	Écrit	2 à 4 QDC	1h	/20	2
5.7.4	Bilan, évaluation et intervention dans les syndromes démentiels	Démences	CC	DM et/ou DST et/ou ORAL		/20	/20	Oral	Questions orales	10 à 20 min	/20	2
5.8.2	Interventions spécifiques dans le cadre du handicap	Handicap 1	CC	2 à 3 DM et DST		/20	/20	Écrit	2 à 4 QDC	30 min	/20	2
6.8	Stage clinique	Stage	CC	2 Études cas et exposé	40 min	/60	/60	Écrit et Oral	2 Études cas et exposé		/60	6
7.3	Statistiques	Statistiques 2	P			ADM/AJ	ADM/AJ	Écrit	1 DM		ADM/AJ	2
7.5	Mémoire	Préparation Mémoire	P			ADM/AJ	ADM/AJ	Écrit	DM		ADM/AJ	7
8.1	Infectiologie et hygiène	Hygiène	P			ADM/AJ	ADM/AJ	Écrit	2 à 10 QROC et/ou 2 à 15 QCM	30 min	ADM/AJ	1
8.3	Communication avec le patient, l'entourage et les autres professionnels	Communication professionnelle	CC	1 à 2 DM et/ou 2 à 5 DST avec QCM		/10	/10	Écrit	1 DM		/10	1
11	Séminaires Professionnels	Séminaires professionnels	P			ADM/AJ	ADM/AJ	Oral	1 Exposé		ADM/AJ	1
12	UE optionnelles obligatoires	Liste en annexe	CC	Présentiel/ exposé écrit/ validation autre		ADM/AJ	ADM/AJ	Oral	Présentiel/ exposé écrit/ validation autre		ADM/AJ	4

TOTAL : 30 ECTS

SEMESTRE 10

UE	DISCIPLINE	SESSION 1				NOTE GLOBALE	SESSION 2				ECTS
		NATURE EPREUVE	TYPE EXERCICE	DUREE	NOTE		NATURE EPREUVE	TYPE EXERCICE	DUREE	NOTE	
		4.5	La relation thérapeutique dans un contexte d'intervention orthophonique	Relation thérapeutique	CC		2 à 4 DM et/ou exposé oral	/20	Oral	20 min	
5.5.3	Intervention orthophonique auprès des personnes présentant des surdités acquises	Surdités acquises	CC	2 DM (Étude de cas ou lecture d'articles) + exposé oral	/20	Oral	15 min	/20	2		
6.8	Stage clinique 4	Stage	CC	2 Retour de stages et Quota d'heures	/60	Oral	10 à 20 min	/60	7		
7.5	Mémoire	Préparation Mémoire	P		ADM/AJ	Écrit		ADM/AJ	10		
8.2	Formation aux gestes et aux soins d'urgence	AFGSU (cf. 6)	P		ADM/AJ	P		ADM/AJ	1		
10	Evaluation des pratiques professionnelles	Pratiques professionnelles	P		ADM/AJ	Écrit et Oral	30 min	ADM/AJ	1		
11	Séminaires Professionnels	Séminaires professionnels	P		ADM/AJ	Oral		ADM/AJ	1		
12	UE optionnelles obligatoires	Liste en annexe	CC	Présentiel/ exposé écrit/ validation autre	ADM/AJ	Oral		ADM/AJ	6		

TOTAL : 30 ECTS

2. Le certificat de compétences cliniques

Ce certificat est destiné à valider les compétences cliniques acquises durant la formation.

1 ^{ère} session				2 ^{ème} session		
Type d'épreuve	Nb	Note	Note globale	Type d'épreuve	Nb	Note
Etude de cas (Ecrit et/ou présentation orale)	1 à 2	/30	/100	Mise en situation professionnelle (Préparation de 40 minutes puis présentation orale : 40 à 45 minutes)	1	/40
Note de progression	1	/20				
Mise en situation professionnelle (Préparation de 40 minutes puis présentation orale : 40 à 45 minutes)	1 à 2	/50				

Une note éliminatoire strictement inférieure à 6/20 est applicable sur l'épreuve orale.

3. Le mémoire

La soutenance du mémoire est prévue fin juin - début juillet.

En cas d'échec ou d'absence, une deuxième session est organisée en septembre.

La moyenne est exigée pour être admis au certificat.

S'il n'obtient définitivement pas la moyenne, il peut se représenter l'année suivante dans la limite des redoublements autorisés.

Évaluation du mémoire	Note	Note globale
Document écrit	/20	/30
Soutenance orale	/10	

4. Absences

- Contrôle continu

La présence aux travaux dirigés (TD) est obligatoire.

Toute absence à un contrôle continu, entraîne la note 0 à l'épreuve correspondante.

- TD

Un maximum de 15 journées d'absences justifiées pour l'ensemble des TD des semestres 1 et 2 pourra être toléré - c'est à dire que s'il y a plusieurs TD sur la même journée, cela est compté comme 1 journée d'absence quel que soit le nombre de TD différents programmés sur cette journée.

En cas d'absence, l'enseignant peut demander à l'étudiant un travail personnel qui lui permettra de vérifier si les connaissances ont été acquises.

- Contrôle terminal

L'absence à un examen de contrôle terminal **quelle qu'en soit la raison** entraîne une note de 0.

- Stages

La présence aux stages est obligatoire

Leur validation est prononcée selon les modalités du décret du 30 août 2013 (article 23). « La validation des stages est prononcée, au vu du carnet de stage, complété par le maître de stage et du rapport de stage, par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie ou son représentant.

L'absence de validation d'un ou de plusieurs stages au titre d'une année donnée entraîne le redoublement de l'étudiant.

5. AFGSU

L'article 11 de l'arrêté du 20 octobre 2014 relatif au certificat de capacité d'orthoptie rend obligatoire l'acquisition de la formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2.

Objectifs généraux

L'objectif de l'AFGSU est l'acquisition des connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.

Durée et validation de la formation

Cette formation est d'une durée de 21 heures et se déroule en 2ème semestre sur trois journées.

La présence est obligatoire.

La validation de cette formation se fait sur présentiel. Les étudiants doivent respecter les groupes dans lesquels ils sont affectés.

Les étudiants n'ayant pas validé l'AFGSU en première session devront se présenter en deuxième session qui sera organisée en juillet/août.

En cas de non validation du stage à l'issue de la 2ème session, l'étudiant redouble.

C. ADMISSION À L'ISSUE DES SESSIONS DE JURY

1) Validation des enseignements et des stages

- 1ère SESSION des 1er et 2ème semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1ère session des 1ers et 2èmes semestres, les candidats doivent :

- Etre admis à chaque UE *
- Ne pas avoir de note éliminatoire aux disciplines de chaque UE (note strictement inférieure à 6/20)
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut zéro
- Avoir validé les stages

Conditions d'application de la compensation semestrielle :

La compensation au semestre permet la validation d'un semestre alors que toutes les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement.

Elle est possible sous conditions :

- La moyenne générale du semestre doit être supérieure ou égale à 10/20
- La moyenne obtenue dans les UE concernées doit être supérieure ou égale à 8/20

**L'UE stage ainsi que les UE validées en admis/ajourné
ne rentrent pas dans la compensation**

- 2^{ème} SESSION des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Les étudiants qui ont obtenu, dans une des UE une note globale inférieure à la moyenne (non compensée par la moyenne générale semestrielle) ou une note éliminatoire (dans une ou plusieurs disciplines de ces UE) doivent obligatoirement se présenter à la 2^{ème} session. Les candidats conservent le bénéfice des UE pour lesquelles ils ont été admis.

Toute absence à une épreuve vaut 0.

Les modalités de la 2^{ème} session sont indiquées dans le tableau ci-dessus. Les règles de compensation sont identiques à la 1^{ère} session.

Si une UE n'est pas acquise à l'issue de la deuxième session, aucune note de cette UE ne peut être conservée et prise en compte l'année suivante.

2) Obtention du certificat de capacité d'orthophoniste

"**Art. 28.** – Le certificat de capacité d'orthophoniste est délivré aux étudiants ayant :
– validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondant aux deux cycles de formation ;
– obtenu le certificat de compétences cliniques ;
– soutenu leur mémoire avec succès."

3) Conditions de redoublement

L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2^{ème} session d'examen redouble. Il conserve le bénéfice des unités d'enseignement acquises.

Concernant les stages, l'étudiant conserve le nombre d'heures effectuées et validées.

Dans le cas d'absence de validation du CCC, l'étudiant redouble et doit effectuer 300 heures de stages complémentaires (correspondant aux heures dédiées à la préparation du CCC dans le cadre des stages réalisés pour l'UE 6.8) afin de développer ses compétences cliniques.

Selon l'article 14 du décret n° 2013-798 du 30 août 2013 : « Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de trois inscriptions au cours du deuxième cycle des études en orthophonie. Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de deux inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie ».

D. ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre des études, l'étudiant doit prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (PHE) qui l'accompagnera dans les démarches, de préférence au moment de l'inscription.

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre des examens, l'étudiant doit prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (phe.contact@univ-tlse3.fr), **au minimum un mois avant le début des examens du 1^{er} semestre**, (exception faite pour les étudiants en situation de handicap temporaire ou de survenue récente).

Toulouse, le

Le Président de l'Université

Jean Marc BROTO

Annexe 1

Unités d'enseignement optionnel

UE OPTIONNELLES ORTHOPHONIE			
MOOC	Liste proposée chaque année – travail régulier en ligne	Attestation de suivi avec succès	1 ECTS pour 10h
PARTICIPATION à des DU	Liste proposée chaque année	Validation sur présentiel	1 ECTS par journée de formation
CONGRES, CYCLES de CONFERENCES, FORMATIONS...	Sur demande avant participation avec présentation du programme	Validation sur attestation de présence délivrée par l'organisme de formation	1 ECTS pour 10h
ACTIVITÉ PHYSIQUE et SPORTIVE organisée à l'UPS	Présentiel	Validation sur présentiel (24h minimum) et/ou évaluation selon le responsable de l'activité	2 à 3 ECTS
ACTIVITÉ ARTISTIQUE organisée à l'UPS	Présentiel	Validation sur présentiel (24h minimum) et/ou évaluation selon le responsable de l'activité	2 à 3 ECTS
UE mutualisés avec Sciences du Langage à UT2J	Liste proposée chaque année - présentiel	Validation par évaluation du responsable de l'enseignement	3 ECTS
UE optionnelles du DFGSM2	Liste proposée chaque année - présentiel	Validation par évaluation du responsable de l'enseignement	2 ECTS
UE de MASTER 1 Parcours CORPS DE SANTÉ (Responsable Pr I. BERRY)	Accessibles en UE optionnelles uniquement à partir d'un projet global de validation d'un M1 en vue d'accéder à un M2 Les étudiants doivent être conscients de la difficulté de cet enseignement et du risque encouru d'échec – ils doivent s'acquitter de frais d'inscription supplémentaires (à vérifier) Un parcours dérogatoire en M1 pour les étudiants de corps de santé permet de valider 34 ECTS pour le diplôme d'orthophoniste. Le complément de 26 ECTS s'effectue sous forme d'UE associées à un stage. La durée de l'enseignement (cours –TD-TP) est fonction de l'UE choisie dans les 30 UE théoriques situées dans les mentions : Biologie/Santé – Santé Publique - Biochimie/Biotechnologie.	Pour valider l'ensemble du M1 à l'issue de l'obtention du CCO : Validation de 3 UE de 6 ECTS selon les modalités spécifiques à chaque UE Réalisation d'un stage dans un laboratoire de recherche labélisé dans le cadre du parcours recherche de la formation d'orthophoniste Rédaction et présentation orale d'un rapport de stage	Nombre ECTS Acquis en fonction des UE validées
ENGAGEMENT ASSOCIATIF ÉTUDIANT	Cette UE nécessite un engagement associatif ou citoyen dans le cadre ou non de l'université. Cet engagement fait l'objet d'une procédure contractuelle en vue d'un éventuel aménagement d'études. La demande doit être faite dans le mois qui suit la rentrée (lettre motivée, relevé prévisionnel des activités envisagées, ...) Les mêmes activités ne donnent lieu qu'à UNE seule validation au cours du cursus de formation (1 ^{er} et 2 nd cycle).	Validation sur présentation d'un dossier de synthèse de 5 pages présentant un bilan d'engagement avec description de l'association, des activités réalisées et de l'implication de l'étudiant (projets menés avec apport personnel de l'étudiant et bénéfice retiré par celui-ci noté sur 20 UE validée si note ≥ 10/20	2 à 5 ECTS

UNIVERSITÉ PAUL SABATIER

FACULTÉ DE MÉDECINE TOULOUSE-RANGUEIL

SCOLARITE CURSUS PARAMEDICAUX
133 ROUTE DE NARBONNE - 31062 TOULOUSE CEDEX

Téléphone : 05 62 88 90 70

**Organisation des Enseignements et
Modalités de Contrôle des Aptitudes
et des Connaissances
sanctionnant la 2^{ème} Année d'Études
du Diplôme d'État
d'AUDIOPROTHÉSISTE
pour l'Année Universitaire
2021-2022**

- Vu le décret 2001-620 du 10 juillet 2001 relatif au programme d'enseignement, à l'organisation du stage en audioprothèse et aux épreuves de l'examen en vue du diplôme d'Etat d'audioprothésiste
- Vu l'avis du Conseil de faculté en sa séance du 16 juin 2021
- Vu la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire en sa séance du 22 juin 2021

A. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

MATIÈRES	COURS THÉORIQUES	TP / CC
<u>AUDIOLOGIE et OTOLOGIE</u> <ul style="list-style-type: none">- Pathologie de l'audition- Gériologie- Enfant sourd- Polyhandicaps	40 h	
<u>PHYSIQUE</u> <ul style="list-style-type: none">- Electronique- Psycho-acoustique- Biophysique- Acoustique des bâtiments	70 h	40 h
<u>AUDIOPROTHÈSE</u> <ul style="list-style-type: none">- Bilan d'orientation prothétique- Le choix prothétique- Le contrôle d'efficacité prothétique : éducation prothétique	100 h	50 h
<u>LINGUISTIQUE et PHONÉTIQUE</u> <ul style="list-style-type: none">- Anatomie et physiologie de l'appareil phonatoire- Notions de linguistique générale- Notions de phonétique	20 h	10 h
<u>PRÉPARATION AU MÉMOIRE</u> <ul style="list-style-type: none">- Conduite de l'étude personnelle- Formation à la conception, rédaction, réalisation et soutenance de mémoire	25 h	

Total : 255 h

Total : 100 h

B. LES STAGES :

La validation des stages est prononcée par le doyen, au vu du rapport effectué par l'étudiant et de celui du maître de stage.

Les stages sont notés sur 20.

TERRAIN DE STAGE	NBRE DE SEMAINE	VOLUME HORAIRE	LIEUX
Stage : Laboratoire d'audioprothèse	16 semaines	560 h	Toutes les enseignes et les audioprothésistes indépendants

C. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

1. Stage et TP / TD

L'évaluation des stages et des travaux pratiques se fait sous forme d'un contrôle continu et donne lieu à une note annuelle /20 qui permet leur validation et donne l'autorisation à composer aux examens.

Pour être admis aux examens théoriques, l'étudiant doit avoir validé :

- ses stages
- ses travaux pratiques : toute note inférieure ou égale à **5/20** entraîne l'ajournement.

L'évaluation du stage est faite par une commission présidée par le Doyen de la faculté de médecine.

Toute absence à l'une des épreuves de contrôle continu entraîne la note 0 à l'épreuve concernée.

La présence aux travaux pratiques est obligatoire.

Un maximum de 3 absences justifiées pour l'ensemble des TP pourra être toléré hors TP noté.

Organisation des épreuves de TP / TD

MATIÈRES	NATURES DES ÉPREUVES	NOTE
PHYSIQUE	CC - TP	ADM/AJ
AUDIOPROTHÈSE	CC - TP	ADM/AJ
LINGUISTIQUE PHONÉTIQUE	CC - TP	ADM/AJ

2. Examen théorique

Il existe une seule session d'examen annuelle.

L'ensemble des disciplines est sanctionné par des épreuves terminales écrites et anonymes.

Toute note inférieure ou égale à **5/20** est éliminatoire.

L'absence à un examen du contrôle terminal quelle qu'en soit la raison entraîne une note de **0**.

3. Organisation des épreuves

TOTAL : 520			
MATIÈRES	NATURE DES ÉPREUVES	DURÉE	NOTE
PHYSIQUE	3 à 8 QR et/ ou EXERCICES	2 h	/180
		2 h	
AUDIOLOGIE et OTOLOGIE	2 QR	1 h	/80
AUDIOPROTHÈSE	4 QR	2 h	/200
LINGUISTIQUE et PHONÉTIQUE	2 QR	1 h	/40
PRÉPARATION au MÉMOIRE	CC	1 h	/20

D. ADMISSION À L'ISSUE DES SESSIONS DE JURY

Le Jury est souverain pour apprécier la valeur des épreuves, la cotation des copies et arrête la liste des admis.

1. Admission en 3^{ème} année en vue de l'obtention du diplôme d'état d'audioprothésiste

Pour être déclarés admis à l'issue de la session unique d'examen, les candidats doivent :

- Avoir validé les stages et les TP
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut 0
- Avoir obtenu la moyenne générale à l'ensemble des UE : **10/20**
- Aucune note éliminatoire ne doit figurer dans l'une des matières ou stages (note inférieure ou égale à **5/20**).

2. Conditions de redoublement et capitalisation

Aucun étudiant ne peut redoubler plus de deux des trois années d'études. Nul ne peut être autorisé à tripler une année d'étude sauf autorisation exceptionnelle accordée par le Président de l'Université.

En cas de redoublement, l'étudiant conserve le bénéfice des stages mais devra repasser toute la partie théorique et les TD.

E. ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre des études, l'étudiant doit prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (PHE) qui l'accompagnera dans les démarches, de préférence au moment de l'inscription.

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre des examens, l'étudiant doit prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (phe.contact@univ-tlse3.fr), **au minimum un mois avant le début des examens du 1^{er} semestre**, (exception faite pour les étudiants en situation de handicap temporaire ou de survenue récente).

Toulouse, le

Le Président de l'Université

Jean Marc BROTO

UNIVERSITÉ PAUL SABATIER

FACULTÉ DE MÉDECINE TOULOUSE-RANGUEIL

SCOLARITE CURSUS PARAMEDICAUX
133 ROUTE DE NARBONNE - 31062 TOULOUSE CEDEX

Téléphone : 05 62 88 90 70

**Organisation des Enseignements et
Modalités de Contrôle des Aptitudes
et des Connaissances
sanctionnant la 3^{ème} Année d'Études
du Diplôme d'État
d'AUDIOPROTHÉSISTE
pour l'Année Universitaire
2021-2022**

- Vu le décret 2001-620 du 10 juillet 2001 relatif au programme d'enseignement, à l'organisation du stage en audioprothèse et aux épreuves de l'examen en vue du diplôme d'Etat d'audioprothésiste
- Vu l'avis du Conseil de faculté en sa séance du 16 juin 2021
- Vu la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire en sa séance du 22 juin 2021

A. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

MATIÈRES	COURS THÉORIQUES	TP / CC
<u>AUDIOLOGIE et OTOLOGIE</u> - Pathologie de l'audition - Sociologie de l'audition	10 h	10 h
<u>PHYSIQUE</u>	10 h	5 h
<u>AUDIOPROTHÈSE</u>	48 h	12 h
<u>GESTION et COMPTABILITÉ</u> - Informatique - Economie d'entreprise	25 h	
<u>PRÉPARATION AU MÉMOIRE</u>		20 h

Total : 93 h

Total : 47 h

B. LES STAGES :

La validation des stages est prononcée par le doyen, au vu du rapport effectué par l'étudiant et de l'avis du maître de stage.
Chaque stage est noté sur 20.

TERRAIN DE STAGE	NBRE DE SEMAINE	VOLUME HORAIRE	LIEUX
Stage 1 :	16 semaines	560 h	Laboratoire d'audioprothèse
Stage 2 :	1 semaine	35 h	Fabrication : Stage de technologie appliquée

C. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

1. Stage et TP / TD

L'évaluation des stages et des travaux pratiques se fait sous forme d'un contrôle continu et donne lieu à une note annuelle /20 qui permet leur validation et donne l'autorisation à composer aux examens.

Pour pouvoir se présenter aux examens théoriques, l'étudiant doit avoir validé :

- ses stages

- ses travaux pratiques : toute note inférieure ou égale à 5/20 entraîne l'ajournement.

L'évaluation du stage est faite par une commission présidée par le Doyen de la faculté de médecine.

Toute absence à l'une des épreuves de contrôle continu entraîne la note 0 à l'épreuve concernée.

La présence aux travaux pratiques est obligatoire.

Un maximum de 3 absences justifiées pour l'ensemble des TP pourra être toléré hors TP noté.

Organisation des épreuves de TP / TD

MATIÈRES	NATURE DES ÉPREUVES	NOTE
AUDIOPROTHÈSE	CC - TP	ADM/AJ

Pour soutenir son mémoire, l'étudiant doit avoir obtenu la moyenne générale sans note éliminatoire ($<$ ou $=$ 5/20).

2. Examen théorique

L'ensemble des disciplines est sanctionné par des épreuves terminales écrites et anonymes et une épreuve orale

Epreuve écrites :

Il existe une seule session d'examen annuelle.

Toute note inférieure ou égale à **5/20** est éliminatoire.

L'absence à un examen du contrôle terminal quelle qu'en soit la raison entraîne une note de **0**.

Epreuve Orale :

Pour être admis à passer l'épreuve orale, les étudiants doivent avoir obtenu aux épreuves écrites une moyenne générale de 10/20 sans note éliminatoire.

3. Organisation des épreuves

TOTAL : /300			
MATIÈRES	NATURE DES ÉPREUVES	DURÉE	NOTE
<u>AUDIOLOGIE et OTOLOGIE</u> - Pathologie de l'audition - Sociologie de l'audition	2 QR	1 h	/40
<u>PHYSIQUE</u>	1 QR	30 min	/30
<u>AUDIOPROTHÈSE</u>	4 à 8 QR	2 h	/120
<u>GESTION et COMPTABILITÉ</u> - Economie d'entreprise et informatique	3 à 8 QROC	30 min	/50
<u>SCIENCES HUMAINES et SOCIALES</u>	1 QR	1 h	/40
<u>PRÉPARATION au MÉMOIRE</u>	CC		/20
PASSAGE DE L'ÉPREUVE ORALE SOUS CONDITIONS DE RÉUSSITE AUX ÉPREUVES THÉORIQUES			
<u>ÉPREUVE ORALE</u> - Ensemble du programme des 3 années	Préparation 15 min	15 min	/80

D. ADMISSION À L'ISSUE DES SESSIONS DE JURY

Le Jury est souverain pour apprécier la valeur des épreuves, la cotation des copies et arrête la liste des admis.

1. Admission en vue de la soutenance du mémoire

Pour être déclarés admis à l'issue de la session unique d'examen, les candidats doivent :

- Avoir validé les stages et les TP
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut 0
- Avoir obtenu la moyenne générale à l'ensemble des UE : **10/20**
- Aucune note éliminatoire ne doit figurer dans l'une des matières (note inférieure ou égale à **5/20**).

2. Conditions de redoublement et capitalisation

Aucun étudiant ne peut redoubler plus de deux des trois années d'études. Nul ne peut être autorisé à tripler une année d'étude sauf autorisation exceptionnelle accordée par le Président de l'Université.

En cas de redoublement, l'étudiant conserve le bénéfice des stages mais devra repasser toute la partie théorique et les TD.

E. SOUTENANCE DU MÉMOIRE DEVANT UN JURY

La soutenance du mémoire ne peut se faire qu'après validation de la 3^{ème} d'études. Elle est publique.

Les étudiants peuvent s'inscrire pour une année supplémentaire en vue de cette soutenance, ils ne peuvent présenter plus de deux fois leur mémoire.

F. ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre des études, l'étudiant doit prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (PHE) qui l'accompagnera dans les démarches, de préférence au moment de l'inscription.

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre des examens, l'étudiant doit prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (phe.contact@univ-tlse3.fr), **au minimum un mois avant le début des examens du 1^{er} semestre**, (exception faite pour les étudiants en situation de handicap temporaire ou de survenue récente).

Toulouse, le

Le Président de l'Université

Jean Marc BROTO

UNIVERSITÉ PAUL SABATIER

FACULTÉ DE MÉDECINE TOULOUSE-RANGUEIL

SCOLARITE CURSUS PARAMEDICAUX
133 route de Narbonne - 31062 TOULOUSE CEDEX

Téléphone : 05 62 88 90 73

**Organisation des Enseignements et
Modalités de Contrôle des Aptitudes
et des Connaissances
sanctionnant la 2^{ème} Année d'Études
du Diplôme d'État de PSYCHOMOTRICITÉ
pour l'Année Universitaire
2021-2022**

- Vu l'Arrêté du 7 avril 1998 modifié relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien
- Vu l'avis du Conseil de faculté en sa séance du 16 juin 2021
- Vu la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire en sa séance du 22 juin 2021

A. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements en 2^{ème} année de Psychomotricité pour l'année universitaire 2021-2022, sont organisés comme suit :

1. Un enseignement théorique portant sur les disciplines suivantes

Module 1 – Anatomie : a) Anatomie b) Physiologie

Module 2 – Pédiatrie

Module 3 – Psychologie

Module 4 – Psychiatrie

Module 5 – Psychomotricité

2. Un enseignement pratique et théorico clinique portant sur les disciplines suivantes

Module 6 – Études de cas

Module 7 – Psychomotricité pratique

3. Des stages d'information et d'observation

B. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

1. Modalités des contrôles

Les modules sont évalués chaque semestre sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD. Les examens sont constitués d'épreuves écrites et anonymes.

L'étudiant devra avoir validé ses stages et les différents TD.

2. Sessions d'examens

Tout étudiant a droit à deux sessions de contrôles par année d'étude. En cas d'échec à la première session, l'étudiant peut passer un nouvel examen en deuxième session (session de rattrapage).

3. Organisation des épreuves

1) Contrôle continu

MODULES	NATURE DE L'ÉPREUVE	NOTE
MODULE 1 : ANATOMIE - Anatomie - Physiologie	A l'occasion des cours, des évaluations écrites (QCM et/ou QR) seront présentées régulièrement.	/15
MODULE 3 - Psychologie	<p>Au cours du premier semestre, l'étudiant devra remettre une note de lecture (commentaire et analyse) accompagnée de 4 à 5 mots clés portant sur l'un des articles proposés. Les notes de lecture doivent être déposées au secrétariat. La date limite de dépôt sera fixée ultérieurement.</p> <p>Au cours du deuxième semestre, l'étudiant devra remettre une note de lecture (commentaire et analyse accompagnée de 4 à 5 mots clés portant sur l'un des articles proposés. Les notes de lecture doivent être déposées au secrétariat. La date limite de dépôt sera fixée ultérieurement.</p>	/15
MODULE 5 - Psychomotricité	<p>En lien avec le cours sur les tests psychomoteurs, une correction de tests sera demandée à chaque étudiant (noté sur 12).</p> <p>Au cours du deuxième semestre, l'étudiant devra faire l'analyse d'un cas sur dossier afin d'établir un diagnostic et rédiger un compte-rendu d'examen psychomoteur. La date limite de dépôt sera fixée ultérieurement. (Noté sur 20)</p>	/32
MODULE 6 - Étude de cas	Présentation et soutenance d'un cas relevant de la rééducation psychomotrice devant un jury composé de deux personnes (psychomotricien, médecin ou psychologue).	/40
MODULE 7 - Module pratique psychomotricité	<p>Un dossier de quinze pages maximum sera réalisé sur un thème se rapportant à la relaxation. Les dossiers doivent être déposés au secrétariat. La date limite de dépôt des rapports sera fixée ultérieurement. (Noté sur 40).</p> <p>Un rapport écrit de dix pages maximum sera réalisé sur l'un des stages effectués au cours de l'année. Les dossiers doivent être déposés au secrétariat. La date limite de dépôt des rapports sera fixée ultérieurement. (Noté sur 40).</p>	/80

2) Examen partiel théorique

MODULES	NATURE DE L'ÉPREUVE	DURÉE	NOTE	DATES
MODULE 1 : - Anatomie - Physiologie	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1h	/15	JANVIER
MODULE 2 - Pédiatrie	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1h	/40	
MODULE 3 - Psychologie	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1h	/15	
MODULE 5 - Psychomotricité	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	2h	16	

3) Examens théoriques de fin d'année

MODULES	NATURE DE L'ÉPREUVE	DURÉE	NOTE	DATES
MODULE 1 : - Anatomie - Physiologie	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1h	/30	MAI / JUN
MODULE 3 - Psychologie	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1h	/30	
MODULE 4 - Psychiatrie	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1h	/40	
MODULE 5 - Psychomotricité - Test	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1h	/16	
	Ecrit	1h	/16	
MODULE 6 - Étude de cas	Épreuve orale	20 min	/40	

4) Coefficients - Notation

Tous les modules sont affectés d'un coefficient :

Sont éliminatoires les notes inférieures à **8/20** pour chaque module :

MODULES	NATURE DE L'ÉPREUVE	NOTE	NOTE ÉLIMINATOIRE
MODULE 1	Anatomie Physiologie	/60	24/60
MODULE 2	Pédiatrie	/40	16/40
MODULE 3	Psychologie	/60	24/60
MODULE 4	Psychiatrie	/40	16/40
MODULE 5	Psychomotricité	/80	32/80
MODULE 6	Étude de cas	/40	16/40
MODULE 7	Épreuve pratique de psychomotricité	/80	32/80

C. ADMISSION À L'ISSUE DES SESSIONS DE JURY

1. Admission à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{ème} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{ème} semestres, les étudiants doivent :

- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut zéro
- Avoir obtenu la moyenne générale soit 10/20 à l'ensemble des modules,
- Ne pas avoir eu de note éliminatoire (inférieure à 8/20) à l'un des modules
- Avoir validé les stages afférents à l'année en cours

L'étudiant ajourné est renvoyé à la 2^{ème} session et devra repasser l'ensemble des matières qui composent le ou les modules pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne.

La compensation annuelle

Les règles de compensation sont les suivantes :

- La moyenne générale annuelle des notes obtenues pour les modules théoriques est supérieure ou égale à 10/20
- La moyenne obtenue par module n'est pas inférieure à 8/20

2. 2^{ème} session

1) Organisation de la 2^{ème} session

- Elle comportera une **épreuve écrite** portant sur l'ensemble du programme de l'année pour chacun des modules théoriques et un **oral** pour le module pratique de psychomotricité.
- Les candidats conservent pour la deuxième session les notes au moins égales à la moyenne obtenue à chacun des modules s'ils le souhaitent. Ils ont la possibilité de se présenter aux épreuves pour lesquelles ils ont obtenu la moyenne à la 1^{ère} session. Dans ce cas, il sera tenu compte de la meilleure note.
- Les notes de contrôle continu supérieures ou égales à la moyenne sont conservées pour la 2^{ème} session.
- Les règles de compensation sont identiques à celles de la 1^{ère} session.

2) Pour être déclarés admis, les étudiants devront obligatoirement

- Avoir obtenu la moyenne générale, 10/20, à l'ensemble des modules,
- Ne pas avoir de note éliminatoire. **note inférieure à 8/20** à l'un des modules,
- Avoir validé les stages

En cas de redoublement, l'étudiant perd le bénéfice de l'ensemble des évaluations et des stages effectués au cours de l'année. Un redoublement est autorisé à l'issue de chacune des trois années de scolarité.

D. ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre des études, l'étudiant doit prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (PHE) qui l'accompagnera dans les démarches, de préférence au moment de l'inscription.

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre des examens, l'étudiant doit prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (phe.contact@univ-tlse3.fr), **au minimum un mois avant le début des examens du 1^{er} semestre**, (exception faite pour les étudiants en situation de handicap temporaire ou de survenue récente).

Toulouse, le

Le Président de l'Université

Jean Marc BROTO

UNIVERSITÉ PAUL SABATIER

FACULTÉ DE MÉDECINE TOULOUSE-RANGUEIL

SCOLARITE DES CURSUS PARAMEDICAUX
133 route de Narbonne - 31062 TOULOUSE CEDEX

Téléphone : 05 62 88 90 73

**Organisation des Enseignements et
Modalités de Contrôle des Aptitudes
et des Connaissances
sanctionnant la 3^{ème} Année d'Études
du Diplôme d'État de **PSYCHOMOTRICITÉ**
pour l'Année Universitaire
2021-2022**

- Vu l'Arrêté du 7 avril 1998 modifié relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien
- Vu l'avis du Conseil de faculté en sa séance du 16 juin 2021
- Vu la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire en sa séance du 22 juin 2021

A. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements en 3^{ème} année de Psychomotricité pour l'année universitaire 2021-2022, sont organisés en modules comme suit :

1. Un enseignement théorique portant sur les disciplines suivantes

Module : Anatomie

Module : Législation

Module : Psychiatrie

Module : Psychologie

Module : Psychomotricité

2. Module théorico-clinique s'appuyant sur l'étude de cas

3. Module pratique de Psychomotricité

4. Stages d'Initiation Thérapeutique

B. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

1. Modalités des contrôles

Les modules sont évalués chaque fin d'année universitaire sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD. Les examens sont constitués d'épreuves écrites et anonymes à l'exception des épreuves du Diplôme d'Etat (Mise en Situation Professionnelle et soutenance du mémoire).

L'étudiant devra avoir validé ses stages et les différents TD.

2. Sessions d'examens

Tout étudiant a droit à deux sessions de contrôles par année d'étude. En cas d'échec à la 1^{ère} session, l'étudiant peut passer un nouvel examen en deuxième session (session de rattrapage).

3. Organisation des épreuves

1) Contrôle continu

MODULES	DISCIPLINES	NATURE DES ÉPREUVES	NOTE
MODULE Théorique	Anatomie	À l'occasion des cours, des évaluations écrites (QCM et/ou QR) seront présentés régulièrement	/10
	Psychomotricité	L'étudiant devra remettre une note de lecture (commentaire et analyse) portant sur l'un des livres proposés ou une note de synthèse sur un groupe d'articles. Les notes de lecture ou de synthèse doivent être déposées au secrétariat. La date limite de dépôt sera fixée ultérieurement.	/30
MODULE Pratique de Psychomotricité	Écrit sur le TD Prise en charge du nourrisson		/30

2) Examen terminal

MODULES	DISCIPLINES	NATURE DES ÉPREUVES	DURÉE	NOTE	DATES
MODULE Théorique	ANATOMIE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1h	/10	MARS
	LEGISLATION	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1h	/20	
	PSYCHIATRIE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	2h	/40	
	PSYCHOLOGIE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	2h	/40	
	PSYCHOMOTRICITE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	2h	/30	
MODULE Théorico Clinique psychomotricité	Ecrit de 4 h sur un cas relevant de la rééducation psychomotrice avec questions centrées sur la psychomotricité.			/80	
MODULE Pratique de psychomotricité	Oral sur un cas choisi parmi trois préparés par les étudiants à partir des stages d'initiation thérapeutique. Toute note au-dessous de 8/20 entraîne la non validation du module et la compensation ne peut pas s'appliquer.			/50	

3) Coefficients - Notation

Tous les modules sont affectés d'un coefficient :

Sont éliminatoires les notes inférieures à **8/20** pour chaque module :

MODULES	DISCIPLINES - NATURE DES ÉPREUVES	NOTE	NOTE ÉLIMINATOIRE
MODULE Théorique	Anatomie	/20	8/20
	Législation	/20	
	Psychiatrie	/40	
	Psychologie	/40	
	Psychomotricité	/60	

C. ADMISSION À L'ISSUE DES SESSIONS DE JURY

1. Admission à l'issue de la 1^{ère} session

A l'issue de la troisième année, pour être admis à se présenter à l'examen final en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Psychomotricité qui sanctionne la fin du cycle de formation, les étudiants devront obligatoirement :

- Avoir une moyenne générale à l'ensemble des 3 modules dispensés en 3^{ème} année sans note inférieure à **8/20** à chaque module.
- Avoir validé les stages et les T.D. des 3 années d'études.

L'examen final en vue de l'obtention du diplôme est organisé par l'IFPT (Institut de Formation en psychomotricité de Toulouse), sous la responsabilité de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), qui comporte 2 épreuves (Arrêté du 6 Août 2004 modifiant l'arrêté du 7 Avril 1998). L'étudiant devra :

- Avoir présenté et obtenu la moyenne à une épreuve de mise en situation professionnelle (MSP) d'une durée de 45 min à 1 h précédé d'une préparation de 20 mn, notée sur 20.
- Avoir soutenu pendant 45 min maximum et obtenu la moyenne à un mémoire noté sur 20.

Selon l'Article 21 du 6 Août 2004 : Sont déclarés reçus à l'examen les candidats ayant obtenu un total de points au moins égal à 30 à l'issue des épreuves visées à l'article 19, sans note inférieure à **8/20** pour chacune des deux épreuves et sans note moyenne des modules de 3^{ème} année inférieure à 10.

2. 2^{ème} session

L'étudiant ajourné à la 1^{ère} session est renvoyé à la 2^{ème} session.

- Pour le module théorique, il devra repasser la ou les disciplines pour lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne. Il peut également présenter aux épreuves de rattrapage des disciplines pour lesquelles il a obtenu la moyenne. Dans cette hypothèse, il conserve le bénéfice de la note précédente si la note de rattrapage est inférieure.
- Les notes de contrôle continu supérieures ou égales à la moyenne sont conservées pour la 2^{ème} session.

En cas d'échec aux modules, l'étudiant perd le bénéfice de l'ensemble des évaluations et des stages effectués au cours de l'année.

D. ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre des études, l'étudiant doit prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (PHE) qui l'accompagnera dans les démarches, de préférence au moment de l'inscription.

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre des examens, l'étudiant doit prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (phe.contact@univ-tlse3.fr), **au minimum un mois avant le début des examens du 1^{er} semestre**, (exception faite pour les étudiants en situation de handicap temporaire ou de survenue récente).

Toulouse, le

Le Président de l'Université

Jean Marc BROTO

UNIVERSITE TOULOUSE III PAUL SABATIER

**FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-RANGUEIL
FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-PURPAN**

133 route de Narbonne - 31062 TOULOUSE CEDEX 9

Téléphone : 05 62 88 90 00

<http://www.medecine.ups-tlse.fr>

Modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances

2^{ème} année du diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM-2)

2021/2022

- Vu le code de la santé publique,
- Vu le code de l'éducation,
- Vu le décret n°84-932 du 17 octobre 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur,
- Vu le décret n°2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux,
- Vu le décret n°2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur,
- Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé,
- Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales
- Vu l'avis de la Faculté de médecine-Rangueil en sa séance du 16 juin 2021
- Vu la décision de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 22 juin 2021

CHAPITRE I

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

ARTICLE 1 : Les enseignements de la 2^{ème} année du DFGSM pour l'année universitaire 2021-2022 sont organisés comme suit :

ENSEIGNEMENTS THEMATIQUES	ENSEIGNEMENTS INTEGRES
Semestre 3	
Anglais	Appareil respiratoire
Bases moléculaires et cellulaires des pathologies	Appareil cardio-vasculaire
Bases moléculaires, cellulaires et tissulaires des traitements médicamenteux	
Sémiologie générale	
Semestre 4	
Anglais	Appareil digestif
Bases moléculaires et cellulaires des pathologies	Appareil locomoteur
Bases moléculaires, cellulaires et tissulaires des traitements médicamenteux	Revêtement cutané
Santé – Société – Humanité	
Tissu sanguin et système immunitaire, bases générales	
Génétique	

ARTICLE 2 : Remises à niveau mises en place à compter de l'année universitaire 2021/2022. Ces enseignements pourront être dispensés au début des cours des disciplines et/ou sur des périodes spécifiques.

Les remises à niveau concernent tous les étudiants, qu'ils soient issus des passerelles, des LAS, du PASS ou de la PACES.

CHAPITRE II

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

ARTICLE 3 :

Deux sessions d'examen sont organisées dans l'année.

Les examens sont constitués d'épreuves terminales écrites et anonymes et/ou d'épreuves orales. Les questions peuvent porter sur l'enseignement magistral et/ou l'enseignement dirigé. Certaines UE peuvent contenir un contrôle continu ou partiel.

ARTICLE 4 : ORGANISATION DES EPREUVES

Les épreuves des examens se feront sous un format numérique avec support « tablettes » à l'exception de certaines épreuves qui se feront sur support « papier ».

Les examens sur tablettes peuvent comporter des questions isolées (QI) ou des dossiers progressifs (DP). Les questions sont posées sous forme de QRM (question à réponses multiples) ou de QRU (question à réponse unique) ou de QROC (question à réponse ouverte et courte) ou d'ASSO (association) ou de ZONE.

Les épreuves des examens sur papier peuvent comporter des questions rédactionnelles (QR) ou des questions à développement cours (QDC).

Les modalités des examens de la seconde session sont identiques à celles de la première session, lorsqu'aucune indication ne figure dans les tableaux.

Examens du 1^{er} semestre (S3)

Total sur : 250

Unité d'Enseignement : ANGLAIS

Disciplines	Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation
- Anglais	- Papier : Examen écrit	1h30	1h30	/15
	- CC écrit	1h30	1h30	/15
				Total / 30

Unité d'Enseignement : BASES MOLECULAIRES ET CELLULAIRES DES PATHOLOGIES

Disciplines	Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation
- Biologie cellulaire	- Papier - QR : Problème(s) (analyse et interprétation de résultats expérimentaux) et question(s)	1h15	1h45	/30
- Biophysique	- Tablette : 10 QRU, QRM, QROC, NUM ou ASSO – sous forme de QI ou DP	30mn		/20
				Total / 50

Unité d'Enseignement : BASES MOLECULAIRES, CELLULAIRES ET TISSULAIRES DES TRAITEMENTS MEDICAMENTEUX

Disciplines	Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation
- Pharmacologie	- Tablette : 10 à 12 QRM sous forme de QI ou DP	15 mn	45 mn	/15
	- Papier : cas clinique avec QR ou QDC	30 mn		/15
				Total / 30

Unité d'Enseignement : SEMIOLOGIE GENERALE

Disciplines	Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation
- Sémiologie générale	Tablette	50 mn	50 mn	/5
	- 1 cas clinique sous forme de 6 QRM/QRU Chirurgie			/5
	- 6 QI QRM/QRU Chirurgie			/5
	- 1 cas clinique sous forme de 6 QRM/QRU Médecine			/10
	- 15 QI QRM/QRU Médecine			/5
	2 ED Présentiel Hors simulation			/5
				Total / 30

Unité d'Enseignement : APPAREIL RESPIRATOIRE

Disciplines	Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation
- Anatomie	- Tablette : 15 QRM ou QRU ou schémas à légènder	20 mn	20 mn	/10
- Histologie	- Tablette 7 QI de type QRM - Contrôle continu en ED (toute absence vaut 0)	15 mn	15 mn	/7 /3
- Physiologie	- Tablette QI – 15 à 20 QRM	35 min	35 min	/15
- Sémiologie	- Tablette 25 QRM et/ou QRU et/ou QROC	30 mn	30 mn	/15
Total / 50				

Unité d'Enseignement : APPAREIL CARDIO-VASCULAIRE

Disciplines	Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation
- Anatomie	- Tablette : 15 QRM ou QRU ou schémas à légènder	20 mn	20 mn	/10
- Histologie	- Tablette 6 QI de type QRM	10 mn	10 mn	/5
- Physiologie	- Tablette QI – 18 à 20 QRM	35 min	35 min	/20
- Sémiologie (incluant sémio et sémio radio)	- Tablette QI 45 QRM/QRU	45 mn	45 mn	/25
Total / 60				

Examens du 2^{ème} semestre (S4)

Total sur : 300

Unité d'Enseignement : ANGLAIS

Disciplines	Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation
- Anglais	- Papier : Examen écrit	1h30	1h30	/15
	- CC oral	10 min/étudiant	20 min/binôme	/15
Total / 30				

Unité d'Enseignement : BASES MOLECULAIRES ET CELLULAIRES DES PATHOLOGIES

Disciplines	Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation
- Biochimie	Tablette : 18 à 25 questions, comprenant 15 à 18 QRM et 1 à 3 DP	40 mn	40 mn	/30
Total / 30				

Unité d'Enseignement : BASES MOLECULAIRES, CELLULAIRES ET TISSULAIRES DES TRAITEMENTS MEDICAMENTEUX

Disciplines	Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation
- Pharmacologie	- Tablette : 10 à 12 QRM sous forme de QI ou DP	15 mn	45mn	/8
	- Papier : cas clinique avec QR ou QDC	30 mn		/8
	- Oral	15 mn/étudiant	+ oral	/4
Total / 20				

Unité d'Enseignement : SANTE SOCIETE HUMANITE

Disciplines	Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation
- Santé société humanité	- Tablette QI : 30 QRM	40 mn	40 mn	/30
				Total / 30

Unité d'Enseignement : TISSU SANGUIN ET SYSTEME IMMUNITAIRE, BASES GENERALES

Disciplines	Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation
- Histologie	- Tablette 5 QRM - CC en ED	10 mn	55 mn	/4 /2
- Immunologie	- Tablette 20 QRM	30 mn		/14
- Hématologie	- Tablette 10 QRM	15 mn		/10
				Total / 30

Unité d'Enseignement : GENETIQUE

Disciplines	Examen	Durée	Durée globale	Notation
- Génétique Médicale	- Tablette : 21 QCM (QRM ou QRU ou QROC) sous forme de QI et/ou de DP (2 à 3)	1h	1h	/21
	- Contrôle continu en ED (toute absence injustifiée vaut 0)			/9
				Total / 30

Unité d'Enseignement : APPAREIL DIGESTIF

Disciplines	Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation
- Anatomie	- Tablette : 20 QRM ou QRU ou schémas à légènder	30 mn	30 mn	/15
- Physiologie	- Papier – 1 à 2 QDC et 1 carte conceptuelle	1h	1h	/10
	- Contrôle continu : 5 à 10 QCM avant chaque TD soit 10 à 20 QCM en tout. Soit sur SIDES ou sur MOODLE (online, pas tablette) : QCM aléatoires et différents pour chaque étudiant			/5
	- Tablette 20 QRM			
- Sémiologie	- Tablette 8 QI de type QRM - Contrôle continu en ED (toute absence vaut 0)	30 mn	45 mn	/20
- Histologie		15 mn		/8 /2
				Total / 60

Unité d'Enseignement : APPAREIL LOCOMOTEUR

Disciplines	Nature des épreuves	Durée	Durée globale	Notation
- Anatomie	- Tablette : 20 QRM ou QRU ou schémas à légender	30 mn	50 mn	/15
- Physiologie	- Tablette QI – 10 QRM	20 mn		/10
- Sémiologie	- Tablette QI – 10 QRM rhumatologie et 10 QRM orthopédie-traumatologie - CC en ED	40 mn	50 min	/16
- Sémiologie radiologique	- Tablette QI – 5 QRM ou ASSO	10 mn		/4
				/5
				Total / 50

Unité d'Enseignement : REVETEMENT CUTANE

Disciplines	Examen	Durée	Durée globale	Notation
- Revêtement cutané	- Tablette : 20 QRM ou QRU pouvant comporter des images	45 mn	45 mn	/20
				Total / 20

ARTICLE 5 : Unité d'Enseignement COMPETENCES CLINIQUES

Disciplines	Nature de la formation	Durée	Evaluation	Notation
- Compétences cliniques				
Initiation à la relation médecin-patient	E-learning 2 ED de 2h30 chacun par étudiant	2 x 2h30	Validation présentiel et note pour le travail lors ED (semaine sécurité)	/4 (présence) /8 (travail personnel)
	A travers le stage de maîtrise clinique		Ecrit de stage	/5
Examen clinique en simulation	1 ED de 2h par étudiant examen clinique cardio-respiratoire sur mannequin à l'ITSIMS	1 x 2h	Validation présentiel	/3 (présence)
Examen clinique en stage	Pendant le stage de maîtrise clinique	10-20 mn	Evaluation supervisée par grilles standardisées	/20
				Total / 40

Session 2 : Evaluation supervisée au chevet du patient

ARTICLE 6 : LE STAGE D'INITIATION AUX SOINS

Le stage d'initiation aux soins se déroule sur 2 semaines, avant la rentrée universitaire. La présence au stage est obligatoire. Aucune absence ne sera tolérée, sauf pour raison médicale (sur justificatif déposé dans les meilleurs délais à la scolarité). En cas de non validation, un stage de rattrapage aura lieu pendant les vacances de Noël.

ARTICLE 7 : LE STAGE DE MAITRISE CLINIQUE

Le stage de maîtrise clinique se déroule sur 3 semaines à temps plein.

La validation de la maîtrise clinique nécessite la validation :

- 1) du présentiel en stage : la présence au stage est obligatoire.
- 2) d'une évaluation de l'implication personnelle de l'étudiant (motivation et performances observées, validation par le responsable du stage).

Chaque semaine de stage donnera lieu à une notation sur 10 par l'encadrement. Une note inférieure à 5/10 dans l'implication à une période de stage conduit à effectuer un nouveau stage d'une semaine entre la 1^{ère} et la 2^{ème} session d'examen de fin d'année.

Si le stage n'est pas validé par le jury en 1^{ère} session, l'étudiant devra se présenter en 2^{ème} session. En cas d'absence(s) injustifiée(s), l'étudiant devra alors effectuer un nouveau stage. La durée du stage de rattrapage est laissée à l'appréciation souveraine du Jury. Elle est modulée en prenant en compte la raison de la non validation (nombre d'absences, investissement insuffisant, acquis insuffisant...) Elle ne peut excéder 3 semaines.

ARTICLE 8 : LES ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS

Validation obligatoire

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales (DFGSM) ne sera délivré en fin de 3^{ème} année qu'à partir du moment où l'étudiant aura validé 7 ECTS d'enseignements optionnels.

Il est demandé à l'étudiant de capitaliser un minimum de :

- **3 ECTS** au cours de la 2^{ème} année (DFGSM2)
- **4 ECTS** au cours de la 3^{ème} année (DFGSM3)

Calcul des ECTS – Organisation

- Plus de **3 ECTS** validés en DFGSM2 donnent droit à une capitalisation du surplus pour le DFGSM3.
- 1 ECTS = 8 à 10 heures de cours
- Les enseignements optionnels ont lieu principalement les jeudis après-midi (ou les mercredis après-midi exceptionnellement pour certaines UE médicales)

Liste des optionnels

- **EPS : 5 ECTS** : 1 examen en fin d'année et/ou contrôle continu, en fonction du support d'APSA.
(activité physique sportive et artistique) une seule activité choisie sur l'année.
- **ANGLAIS : 4 ECTS** - Anglais de communication :
Préparation à la mobilité & ouverture sur le monde (para-)médical, la relation avec le patient

Nature des épreuves	Durée	Notation
<u>CC 100%</u>		Total /20
- 1 oral (dialogue en interaction, trinôme)	30min/groupe	/10
- 2 écrits (lettre de motivation + prise de position)	2h	/10
<u>2^{ème} session 100%</u>		Total /20
Lettre administrative	1h	
Entretien individuel	15 mn	

U.E. MEDICALE Initiation à la pédagogie en santé pour les étudiants en médecine : 2 ECTS

Nature des épreuves	Durée	Notation	
<p>Contrôle continu : (5 séances à 2 points) : L'étudiant formalise son projet d'enseignement à l'aide d'une carte conceptuelle. Le document crée lors de la première session est ensuite implémenté après session. Cette carte conceptuelle est donnée aux enseignants au plus tard 72 heures après chaque session.</p>		/10	
<p>Sommatif : sous forme rédactionnelle. Durée de 2 heures en 2 parties : - Résolution d'un ou deux problèmes(s) pédagogique(s), noté sur (25 points) - Résumé individuel finalisé dans un format qui est indiqué le jour de l'examen (15 points)</p>	2 heures	/40	/50
<p>Examen validé à 30/50 (soit 12/20). Pas de note éliminatoire</p>			
<p>Documents de travail et ordinateur avec connexion internet autorisés lors de l'examen</p>			
<p><u>2^{ème} session</u></p>			
<p>La note de contrôle continu est conservée La partie sommative est passée dans les mêmes conditions</p>			

Pas de frais d'inscription à payer

U.E. dans le cadre du Master 1 (parcours corps de santé) : 6 ECTS

- Le choix de ce type d'UE fait partie d'un projet global de validation d'un master 1 complet et doit rentrer dans une démarche active de l'étudiant.
- Les étudiants doivent être conscients de la difficulté de cet enseignement et du risque encouru d'échec.
- Frais d'inscription payants

TUTORAT : 3 ECTS : La validation se fait sur dossier

TRAVAIL D'INTERET GENERAL : 1 à 3 ECTS : La validation se fait sur dossier
Téléthon, Hôpital sourire, Sidaction, membres de bureaux d'associations (ex : TECT 3 ECTS), actions humanitaires, E-respect,

ATELIER DE RAISONNEMENT CLINIQUE – TECT : 3 ECTS

Disciplines	Natures des épreuves	Durée	Notation
"Atelier de Raisonnement Clinique - TECT -	7 CC de 10 QCM chacun	4h	-9 points
	7 TD (note présentielle et participation)	12h	2 points
	2 ECOS (Mi-UE et fin-UE)	2h	9 points

Après 2 absences consécutives, l'étudiant est contacté afin de noter une justification ou une décision d'abandon. Le conseil pédagogique du TECT décidera de donner la possibilité ou non de participer aux rattrapages.

Pour être validée, cette UE doit être choisie en DFGSM2 et être suivie en DFGSM 2 et 3.

UE Stage de recherche pour les étudiants admis par une passerelle et ayant déjà acquis un M1 (2 mois maximum) : 2 ECTS

ARTICLE 9

1°) ADMISSION A L'ISSUE DE LA 1^{ère} SESSION DU 1^{er} SEMESTRE ET DU 2^{ème} SEMESTRE

Pour être déclaré admis à la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{ème} semestres les étudiants doivent :

- Obtenir la moyenne à chaque unité d'enseignements thématiques et d'enseignements intégrés.*
- Ne pas avoir obtenu 1 note éliminatoire à l'une des disciplines d'une unité d'enseignement (voir 2°)
- S'être présentés à l'ensemble des épreuves (toute absence vaut 0)
- Valider l'UE compétences cliniques et le stage de maîtrise clinique
- Valider le stage d'initiation aux soins

*La compensation semestrielle s'applique :

La compensation en semestre permet la validation d'un semestre alors que toutes les unités d'enseignement de ce semestre n'ont pas été validées individuellement. Seules les unités d'enseignements thématiques et d'enseignements intégrés sont concernées.

Les règles de compensation sont les suivantes :

- La moyenne générale obtenue au semestre est supérieure ou égale à 10/20.
- La moyenne obtenue par unité d'enseignement n'est pas inférieure à 8/20.

2°) LES NOTES ELIMINATOIRES

Elles s'appliquent aux épreuves écrites de chaque unité d'enseignement :

- des enseignements thématiques
- des enseignements intégrés

Elles correspondent à une note inférieure à 6 sur 20 par discipline pour les unités d'enseignement comportant plusieurs disciplines :

Enseignements thématiques	Inférieure
BASES MOLECULAIRES ET CELLULAIRES DES PATHOLOGIES – Semestre 3	- Biologie cellulaire S3 9/30 - Biophysique S3 6/20
TISSU SANGUIN ET SYSTEME IMMUNITAIRE	- Histologie 1.2/4 - Immunologie 4.2/14 - Hématologie 3/10
Enseignements intégrés	Inférieure
APPAREIL RESPIRATOIRE	- Anatomie 3/10 - Histologie 2.1/7 - Physiologie 4.5/15 - Sémiologie 4.5/15
APPAREIL CARDIO-VASCULAIRE	- Anatomie 3/10 - Histologie 1.5/5 - Physiologie 6/20 - Sémiologie 7.5/25
APPAREIL DIGESTIF	- Anatomie 4.5/15 - Histologie 2.4/8 - Physiologie 3/10 - Sémiologie 6/20
APPAREIL LOCOMOTEUR	- Anatomie 4.5/15 - Physiologie 3/10 - Sémiologie 4.8/16 - Sémiologie radiologique 1.5/5

3°) DEUXIEME SESSION

- Les étudiants qui ont obtenu, dans une des unités d'enseignements une note globale inférieure à la moyenne (non compensée par la moyenne générale semestrielle) ou une note éliminatoire (dans une ou plusieurs disciplines de ces unités d'enseignements) doivent obligatoirement se présenter à la 2^{ème} session.
- Les étudiants conservent le bénéfice des disciplines dans lesquelles ils ont obtenu la moyenne (note globale de la discipline).
- Les étudiants conservent le bénéfice des unités d'enseignements dans lesquels ils ont obtenu la moyenne.
- Toute absence à une épreuve vaut 0.
- Les modalités de l'examen sont les mêmes que celles de la 1^{ère} session. Les notes de contrôle continu, ED et TP supérieures ou égales à la moyenne sont conservées pour la deuxième session.
- Les règles de compensation sont identiques à la 1^{ère} session.

4°) ADMISSION EN 3^{ème} ANNEE DU DFGSM ET CONDITIONS DE REDOUBLEMENT

a) Admission en 3^{ème} année du DFGSM

Pour être déclarés admis en 3^{ème} année DFGSM, les étudiants devront obligatoirement avoir validé :

- Toutes les unités d'enseignements
- L'UE compétences cliniques et le stage de maîtrise clinique
- Le stage d'initiation aux soins

L'étudiant a la possibilité de passer en DFGSM3 en conservant la dette d'une unité d'enseignements de DFGSM2 à acquérir l'année d'après.

b) Conditions de redoublement

L'étudiant qui redouble conserve le cas échéant :

- Le bénéfice des unités d'enseignement acquises
- Le stage d'initiation aux soins
- L'UE compétences cliniques et le stage de maîtrise clinique

ARTICLE 10 : PRISE EN CHARGE DES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre de vos études, vous devez prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (PHE) qui vous accompagnera dans vos démarches, de préférence au moment de l'inscription.

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre de vos examens, vous devez prendre contact avec le Pôle handicap étudiant, au minimum un mois avant le début des examens du 1er semestre (exception faite pour les étudiants en situation de handicap temporaire ou de survenue récente).

Toulouse, le ...

Le Président de l'Université,

Jean-Marc BROTO

